



Séance du 24 juin 2025

MAIRIE de SAINT-CANNAT

13760

Effectif du Conseil municipal :

En exercice : 29	Présents : 17	Représentés : 11
------------------	---------------	------------------

N°2025-060	Cession de la parcelle communale BV499	Acte rendu exécutoire après envoi en Sous-préfecture le : 30 JUIN 2025 Publié le : 30 JUIN 2025
------------	--	---

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-quatre juin à dix-huit heures et trente minutes, le CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE de SAINT-CANNAT, a été assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sur la convocation qui lui a été adressée par le Maire le dix-huit juin deux mille vingt-cinq conformément à l'article L.2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la Présidence de Joël LEVI-VALENSI, Maire.

PRESENTS : J. LEVI VALENSI, D. CAMHI, Y. FALCHI, L. MAURIZIO, J.P. VENTURINI, D. BARBIER, G. SORBA, A.L. FALQUERO, J.M. ARNAUD, M. GUILLET, D. JARNIGON, S. BOURAS, M. RIBES, V. PELLISSIER, M. CUTILLO, G. BESSE, C. BARRIERE.

EXCUSES : J. GERARD représenté par J. LEVI-VALENSI, D. PETIT représenté par Y. FALCHI, M. CATELIN représentée par J.P. VENTURINI, S. BOULINGUEZ représentée par J.M. ARNAUD, A. RUBIOLO représentée par M. GUILLET, C. FREMY représentée par D. BARBIER, M. SOONEKINDT représenté par A.L. FALQUERO, P. BUISSON BAUMELOU représenté par G. SORBA, C. MARTIN, M.L. VOLAND représentée par D. CAMHI, S. ROCHEZ représentée par G. BESSE, J. PRUNARET représenté par C. BARRIERE.

Secrétaire de séance : G. SORBA

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;
Vu le Code de l'urbanisme ;

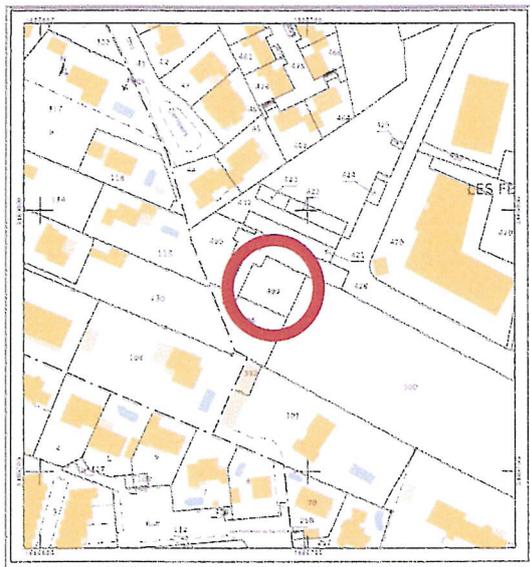
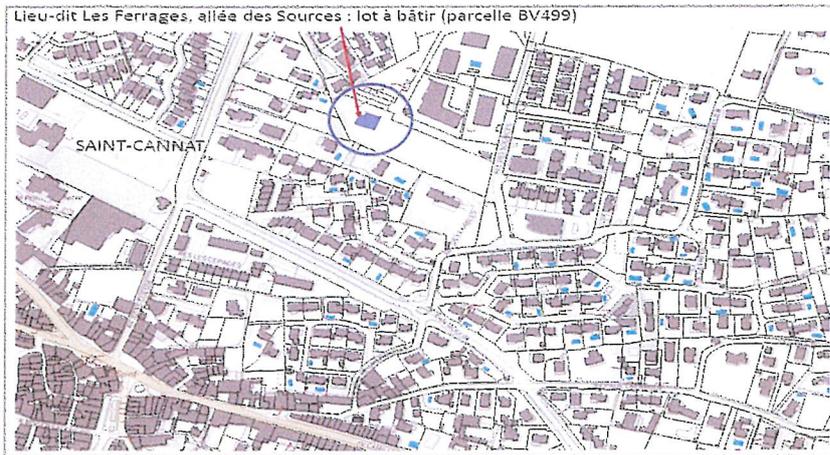
Considérant que la parcelle BV 499 appartient au domaine privé de la Commune et peut faire l'objet d'une cession à titre onéreux ;

Considérant l'avis du Domaine sur la valeur vénale, en date du 21/01/2025 ;

Considérant l'Appel à manifestation d'intérêt (AMI) relatif à la vente de la parcelle constructible BV499, publié sur le site internet de la Commune, en date du 28/04/2025 ;

Considérant le dossier de candidature de M. _____ et Mme _____
domiciliés _____ en date du 12/05/2025 ;

La Commune possède un terrain dans le quartier des Ferrages, cadastrée n°BV 499.



Le bien n'est pas affecté à un usage public et appartient au domaine privé communal.

Le domaine privé communal étant soumis à un régime de droit privé, les biens qui le constituent sont aliénables.

Le maintien de ce bien dans le patrimoine communal ne présente pas d'intérêt.

Résumé de l'appel à manifestation d'intérêt (AMI)

Un appel à manifestation d'intérêt (AMI) a été publié sur le site internet de la Commune en date du 28/04/2025 relayé sur la page Facebook de la Municipalité, avec une date limite de réponse fixée au 03/06/2025.

Adresse de la parcelle : 303, allée des Sources ;

Référence cadastrale : n° BV 499 ;

Superficie : 350 m² ;

Zonage PLUi : zone urbaine UDa ;

Destination : maison individuelle R ou R+1 style architectural similaire aux maisons alentours ;

Viabilisation : lot viabilisé (voirie, eau, assainissement, électricité) ;

Prix de vente estimé : entre 180 000 et 220 000 €.

Résultat de l'appel à manifestation d'intérêt

La Commune a reçu 4 candidatures.

Suite à une Commission ad hoc, réunissant les membres de la CAO, qui s'est tenue le 10/06/2025, le dossier le plus solide et le mieux disant a été retenu, celui de M. et Mme habitants de Saint-Cannat, qui ont proposé l'acquisition de cette parcelle pour 192 000 €.

Un rendez-vous avec Monsieur Le Maire a eu lieu le 11/06/2025, lors duquel un courrier de confirmation du choix des membres de la Commission leur a été remis en mains propres.

Les acquéreurs se sont engagés à finaliser rapidement le permis de construire afin de réaliser la vente sur l'exercice budgétaire 2025.

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DECIDE** :

- De valider la cession de la parcelle cadastrée BV499 à M. Mme pour un montant de 192 000 €,
- De dire que les frais notariés sont à la charge du preneur,
- D'autoriser Monsieur le maire, ou en son absence durable, Monsieur l'adjoint délégué à l'urbanisme, à signer tout document relatif à cette cession, dont le ou les acte(s) notarié(s).

La présente **délibération** peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Marseille ou sur l'application « Télérecours citoyen » accessible depuis le **site** internet www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Délibéré à Saint-Cannat les jours, mois et an que dessus,
Ont signé au registre les membres présents,
Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance
Guillaume SORBA



le Maire
Joël LEVI-VALENSI



Actes Soumis au Contrôle de Légalité

Actes en cours

Création d'acte

Recherche

Acte à classer

 Imprimer  Imprimer l'acte avec le tampon AR  Envoyer

2025-060

1 En préparation 2 En attente retour
Préfecture 3 > AR reçu < 4 Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2025-06-30T13-50-54.00 (MI262211165)

Identifiant unique de l'acte : 013-211300918-20250624-2025-060-DE ([Voir l'accusé de réception associé](#))

Objet de l'acte : Cession de la parcelle communale BV499

Date de décision : 24/06/2025



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 3. Domaine et patrimoine
3.2. Alienations

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : [2025-060 Cession de la parcelle communale
BV499.PDF](#)

Multicanal : Non

Annuler

Classer

Préparé Date 30/06/25 à 13:50
Transmis Date 30/06/25 à 13:50
Accusé de réception Date 30/06/25 à 13:59

Par [ELSENHEIMER Sophie](#)
Par [ELSENHEIMER Sophie](#)